

Initiatives ministérielles

Le député connaît-il la Loi sur la protection des pêches côtières? Voilà la question. La Loi sur la protection des pêches côtières est la loi qui régit les pêches et tout ce qui se passe sur les côtes du Canada. Elle dit à quelles conditions on peut obtenir une licence et ce que les navires peuvent faire et ne pas faire et c'est en vertu de cette loi que le ministre des Pêches et des Océans donne la permission aux bureaux régionaux de Halifax et de St. John's de délivrer les licences de pêche que tous ces pays étrangers obtiennent. C'est en vertu de cette loi-là qu'on les leur accorde. La question que se pose le député est prévue dans cette loi. Voilà pourquoi j'en parle. C'est conformément à cette loi qu'ils obtiennent leurs licences et c'est la loi que nous étudions actuellement qui les exempte.

Fait intéressant, ce projet de loi vise aussi les centaines de chalutiers-usines congélateurs qui se trouvent au large de nos côtes. Il y en a encore 20 ou 30 là-bas. Le deuxième article porte sur eux. Il dit aussi que les navires étrangers se livrant à des activités de recherches océanographiques commandées par le ministère des Pêches et des Océans sont exemptés, eux aussi.

Le bureau régional du ministère des Pêches et des Océans à Halifax a délivré 17 de ces licences, cette année, et ces navires ont pêché diverses espèces, maquereau, hareng et un peu de morue dans le Nord, sans avoir à leur bord un seul observateur, un seul représentant du gouvernement du Canada, conformément à l'article D, parce que ces navires sont exemptés du programme d'observateurs du gouvernement canadien. Et dire que nous nous demandons, après cela, où sont allées nos pêches!

L'article 2 de cette loi-ci exempte même ces navires-là quand ils sont dans les eaux canadiennes. Venez, navires étrangers, vous pouvez faire ce que vous voulez au Canada. C'est seulement les Canadiens qui n'ont pas le droit de pêcher.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que le projet de loi à l'étude aujourd'hui traite d'un bon nombre de nos préoccupations concernant le transport côtier. J'aimerais formuler quelques observations au député étant donné que celui-ci représente une région géographique très semblable à ma circonscription. Je veux dire un mot au sujet de certaines localités de la région, dont une en particulier.

Notre inquiétude face au désintéressement total du gouvernement à l'égard du transport côtier découle d'abord de l'élimination des avantages fiscaux accordés aux résidents du Nord. Cette décision a porté un coup très dur à vos collectivités et à la mienne. Lorsqu'on parle du problème du transport, il ne faut pas oublier que la nourriture à Ocean Falls coûte de trois à six fois plus cher

qu'à Vancouver ou à Ottawa. Un contenant de lait de deux litres coûte 6 \$, et vous êtes chanceux d'en trouver un qui soit frais. Il est presque impossible d'obtenir d'autres produits frais tels que les fruits, les légumes et les denrées semblables. En ce qui a trait aux véhicules, il en coûte 600 \$ pour faire transporter une automobile à Ocean Falls ou de cet endroit. Pour ce qui est des soins de santé, vous pouvez voir un docteur une fois par mois, à condition que la température le permette. Par ailleurs, un résident avec qui je discutais l'autre jour a souffert d'un mal de dents très douloureux qui l'a contraint à déboursier 500 \$ en déplacements aériens, plus 52 \$ pour l'extraction d'une dent. Ainsi, l'activité de ces collectivités est complètement paralysée en raison de la politique gouvernementale relative au transport côtier.

Il en coûte plus de 500 \$ pour se rendre à Vancouver par avion. En fait, il est moins cher d'aller en Angleterre ou à Hawaï que de se rendre à Vancouver en avion, d'Ocean Falls, de Bella Bella, de Kitsault ou de la région de Klemtu.

La politique du gouvernement en matière de transport côtier est tout simplement révoltante. Un travailleur qui est parvenu à se trouver un emploi dans cette région éloignée a dû dépenser 10 000 \$ pour y faire transporter sa famille et son ménage, à cause de la politique du gouvernement.

Le ministère des Transports a déclaré, relativement à chacune des localités que j'ai nommées, à savoir Bella Bella, Klemtu et Ocean Falls, qu'il n'était plus intéressé à construire des quais pour assurer le transport des personnes et des marchandises. Le ministère dit qu'une fois que le cycle de vie de 80 ans aura été complété, soit dans 15 ans, il n'y aura plus de quais. Il n'y a plus de routes. Les résidents de ces endroits n'ont plus de moyens de se déplacer.

Le projet de loi d'aujourd'hui sur le transport côtier a probablement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Gander—Grand Falls.

M. Baker: Monsieur le Président, je vais dire très brièvement que je suis tout à fait d'accord avec les propos du député, particulièrement en ce qui concerne la situation en Colombie-Britannique et sur la côte est du Canada. Je voudrais signaler au député que le porte-parole officiel du Parti libéral en matière de transport a signalé, il y a quelques minutes, un point dont tous les députés devraient être au courant. Il s'agit des nouveaux frais qui doivent être imposés par Transports Canada à tous les navires qui empruntent la ligne côtière canadienne. Ceux-ci devront dorénavant payer un droit pour l'utilisation d'aides à la navigation, y compris les balises flottantes.